



Bulletin Officiel

N° 3749 Vendredi 17 Decembre 2010

— 15^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

ENREGISTREMENT PAR LE CMF D'UN DOCUMENT DE REFERENCE DE
TUNISIE TELECOM

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

CARTHAGE CEMENT 2

INFORMATIONS POST AGE

CARTHAGE CEMENT 3

COMMUNIQUES DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE : FUSION STB-BH 4

BANQUE DE L'HABITAT : FUSION STB-BH 4

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE 5

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS
ELECTRIQUES -SIAME- 6

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

CARTHAGE CEMENT 7

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI BANK 2010 » 8-9

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 11-12

AVIS DU CMF

Un document de référence, établi en prévision de la double cotation de la société "Tunisie Télécom" sur les Bourses de Tunis par la procédure d'Offre à Prix Ouvert et de NYSE Euronext Paris, a été enregistré par le Conseil du Marché Financier le 17 décembre 2010 sous le numéro 10-019. Ce document est mis à la disposition du public sur le site du CMF : www.cmf.org.tn

2010 - AC - 45

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

CARTHAGE CEMENT

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053Tunis

Les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 16 décembre 2010.

PREMIERE RESOLUTION :

Faisant suite à l'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société Carthage Cement et afin d'accomplir l'engagement pris en charge dans le prospectus présenté lors de l'introduction en Bourse, l'Assemblée entérine la désignation de Monsieur **Lotfi HAMROUNI** et Monsieur **Laarousi BAYOUDH** en qualité d'administrateurs représentant les détenteurs d'actions « Carthage Cement » acquis dans le cadre de l'OPF.

Le Bureau rappelle que les actionnaires majoritaires et ceux détenant des actions antérieurs à l'OPF doivent s'abstenir de voter.

Mise au vote, Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

De même et dans le cadre de l'introduction de la société Carthage Cement en bourse et conformément à l'article 13 ter du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale examine la proposition de nommer le cabinet FINOR représenté par Monsieur Fayçel DERBAL en tant que deuxième commissaire aux comptes de la société Carthage Cement et décide d'entériner ladite désignation.

Mise au vote, Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Mise au vote Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2010 - AS - 1079

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGE

CARTHAGE CEMENT

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053Tunis

Les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 décembre 2010.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide sur proposition du Conseil d'Administration décide d'augmenter le capital social de la société CARTHAGE CEMENT d'un montant de Deux Millions Sept Cent Quarante trois Mille neuf cent quarante Dinars (**2 743 940 dinars**) pour le porter de Cent quarante deux millions six cent quatre-vingt mille et soixante dinars (**142 680 060 dinars**) à cent quarante cinq millions quatre cent vingt quatre mille dinars (**145 424 000 dinars**) et ce, par l'incorporation de réserves pour un montant de **2 743 940 Dinars** et l'émission de 2 743 940 actions nouvelles gratuites de nominal Un Dinar (1 Dinar), à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droit d'attribution en bourse à partir du 20 Décembre 2010 à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour 52 actions anciennes ;

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 1er Janvier 2010.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve, le rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les dispositions de l'article 7 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à cent quarante cinq millions quatre cent vingt quatre mille dinars (**145 424 000 dinars**) divisé en cent quarante cinq millions quatre cent vingt quatre mille actions (145 424 000 actions) de Un dinar (1Dinar) chacune intégralement souscrites et libérées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053Tunis – Tunisie.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
- STB -**

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

Dans le cadre de la restructuration du secteur bancaire Tunisien, objet du 12^{ème} point du programme présidentiel 2010-2014, le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Banque s'est réuni le jeudi 16 Décembre 2010 à 10 heures et a approuvé l'opération de fusion entre la Société Tunisienne de Banque et la Banque de l'Habitat. Il tient à informer ses actionnaires et le grand public de cette opération, et porte à leur connaissance que le bureau d'études qui a été désigné pour mener cette opération a entamé ses travaux.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2010 - AS - 1076

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Dans le cadre de la restructuration du secteur bancaire Tunisien, objet du 12^{ème} point du programme présidentiel 2010-2014, le Conseil d'Administration de la Banque de l'Habitat s'est réuni le jeudi 16 Décembre 2010 à 10 heures et a approuvé l'opération de fusion entre la Banque de l'Habitat et la Société Tunisienne de Banque. Et il tient à informer ses actionnaires et le grand public de cette opération, et porte à leur connaissance que le bureau d'études qui a été désigné pour mener cette opération a entamé ses travaux.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2010 - AS - 1077

AVIS DES SOCIETES ***COMMUNIQUE DE PRESSE****BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

La Banque Internationale Arabe de Tunisie porte à la connaissance du public, que les informations parues sur certains journaux et reprises par plusieurs sites WEB tunisiens concernant des négociations pour une éventuelle participation du Crédit Agricole au capital de la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE, sont dénuées de tout fondement. Ces informations qui n'engagent pas la Banque, sont le fruit de l'imagination de leurs auteurs.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES

-SIAME-

Siège social : Z.I. 8030 GROMBALIA.

Dans un communiqué publié dans le Bulletin Officiel du CMF du Vendredi 10 Décembre 2010, l'agence de notation Fitch Rating - Tunis informe le public qu'elle retire les notes de la SIAME et évoque dans le même communiqué que « le retrait des notes fait suite à la réorganisation de la société après son acquisition par un consortium d'investisseurs représenté par Monsieur Mohamed Hédi Ben Ayed ».

Par souci de transparence, la Direction Générale de la SIAME, tient à informer le public, que le retrait de la note par Fitch, intervient suite à une décision émanant d'organes dûment habilités, ayant décidé souverainement de résilier la convention de notation rentrant dans le cadre d'une démarche globale de réduction des coûts et surtout ceux non liés directement à l'exploitation et que ceci n'a rien à avoir de près ou de loin avec le motif invoqué par l'agence de notation.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES**Augmentation de capital annoncée****CARTHAGE CEMENT**

SIEGE SOCIAL : Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053Tunis – Tunisie.

La Société Carthage Cement porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 16 Décembre 2010 a décidé d'augmenter la capital social pour le porter de Cent quarante deux millions six cent quatre-vingt mille et soixante dinars (**142 680 060 dinars**) à cent quarante cinq millions quatre cent vingt quatre mille dinars (**145 424 000 dinars**) et ce, par l'incorporation de réserves pour un montant de **2 743 940 Dinars** et l'émission de 2 743 940 actions nouvelles gratuites de nominal **un dinar**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droit d'attribution en bourse à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite** pour **52 actions anciennes**.

Jouissance des actions nouvelles :

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du **1er Janvier 2010**.

Cotation en bourse :

Les actions anciennes CARTHAGE CEMENT seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés à partir du **20 Décembre 2010**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **20 Décembre 2010** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **20 Décembre 2010**.

Prise en charge par STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **20 Décembre 2010**.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI BANK 2010 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari bank réunie le 24 juin 2008 a autorisé l'émission d'emprunts obligataires pour un montant global de cent cinquante millions de dinars en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2008,2009 et 2010 et a délégué au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au directeur général, le pouvoir d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de ces emprunts .

Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration de Attijari bank réuni le 14 juin 2010, a décidé une émission obligataire en deux tranches de 50MDT sur des maturités de 5 ans à taux variable TMM+0,6% et 7 ans à taux variable TMM+0,8%.Le conseil d'Administration a donné la latitude à la direction générale d'ajuster les conditions d'émission en fonction de l'évolution du marché à la date d'émission.

Cependant, vu les conditions actuelles du marché, la Direction Générale de la banque a jugé opportun de revoir, le montant, la durée et le taux d'intérêt et a décidé d'émettre un emprunt obligataire en 2010 de 50 millions de dinars sur une durée de 7 ans et à un taux variable de TMM + 0,6%.

Dénomination de l'emprunt : « Attijari bank 2010 »

Montant : 50.000.000 dinars divisés en 500.000 obligations.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt « Attijari bank 2010» seront offertes au Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +0,6% brut l'an.

Ce taux sera calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 60 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois décembre de l'année N-1.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de novembre 2010 qui est égale à 4,3742%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,9742%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 0,6% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale : Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie est de 4 ans pour le présent emprunt.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **28/12/2010** et clôturées sans préavis au plus tard le **11/01/2011**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations émises.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11/01/2011** le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions soit le **11/01/2011** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **11/01/2011** soit la date limite de clôture des souscriptions.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 14,286 dinars par obligation, soit le un septième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la sixième année et de 14,284 dinars par obligation la septième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **11/01/2018**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **11 janvier** de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement annuel des intérêts auront lieu le **11/01/2012**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 28 décembre 2010 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « Attijari bank 2010 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente choisis par ce dernier.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'emprunt : Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune notation.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions, la BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE s'engage à demander l'admission de l'emprunt « Attijari bank 2010 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Attijari bank s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Attijari bank 2010 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement, et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à un taux indexé au TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux au cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **10-0725** du **14 décembre 2010** et d'un document de référence enregistré par le CMF en date du **14 décembre 2010** sous le n° **10-017** sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Banque Attijari de Tunisie, sis au 95, Avenue de la liberté -1002 Tunis, d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sis à l'immeuble Fekih – rue des lacs Mazurie -1053 les berges du Lac, de tous les intermédiaires en bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 17 DECEMBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,870%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,874%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,878%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,882%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,885%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,891%	996,168
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,892%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,914%	1 012,305
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,951%	1 000,661
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,973%	1 028,591
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,993%	1 074,531
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,002%	1 102,920
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,024%	1 072,018
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,842
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 077,626
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,565
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 105,981
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,797

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	135,145	135,155		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,822	11,823		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,212	1,212		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,581	32,584		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,726	44,729		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	165,321	165,618		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	689,616	687,792		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	141,888	142,322		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	132,195	132,301		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	117,728	117,856		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	116,136	116,300		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	111,299	111,631		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	166,124	166,154		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	96,544	96,609		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 283,832	1 281,682		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 243,322	2 234,801		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	123,612	123,347		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	123,660	123,438		
19	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 154,132	1 154,506		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	131,060	130,015		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,121	15,025		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 845,359	5 838,591		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 613,069	6 604,931		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,369	2,333		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,880	1,864		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,211	1,182		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	108,047	108,057
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	104,353	104,364
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,951	104,962
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,856	102,867
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	103,655	103,666
32	SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,957	106,967
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,758	103,769
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,811	103,822
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,953	103,964
36	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,843	105,852
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,759	102,770
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	104,147	104,158
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,897	103,907
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	106,385	106,395
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	106,009	106,018
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,521	102,529
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,802	102,811
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	104,196	104,206
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	102,297	102,308
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	106,018	106,027
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	104,035	104,044
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	102,581	102,591
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	104,439	104,450
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,626	104,635
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,866	101,875

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,523	10,524
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,897	103,908
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,903	101,973
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	75,511	75,773
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	156,809	158,169
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 569,596	1 579,623
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	113,559	113,836
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	118,017	118,552
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	96,518	96,867
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,575	16,588
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	280,756	281,267
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	52,439	52,580
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 282,712	2 285,531
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	79,892	79,920
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	58,574	58,653
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	103,678	103,843
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	114,544	114,737
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	110,932	111,279
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,679	11,691
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,664	12,692
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	16,654	16,699
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,247	17,306
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,440	12,474
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	131,552	131,880
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	133,196	133,358
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	128,375	128,446
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	20,821	20,869
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	102,838	102,391
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	107,875	107,451
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	153,571	151,077
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,501	10,421
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	125,490	124,899
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,799	117,430
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	185,698	185,002
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	162,583	162,264
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	140,075	140,040
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	10 965,310	10 890,119
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	197,024	195,162
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	110,321	109,596
92	FCP SMART EQUITY	SMART Assét Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 470,133	1 459,494
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	108,269	107,230
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	109,422	107,507
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 528,601	10 482,801

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS